

Politique canadienne du sport 2012



Approuvée par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables
du sport, de l'activité physique et du loisir
Le 27 juin 2012
Inuvik, Territoires du Nord-Ouest

Les photos sont une gracieuseté de

Jeux d'hiver de l'Arctique Whitehorse 2012 - Omaar Reyna (couverture)
Jeux d'hiver de l'Arctique Whitehorse 2012 - David Musselwhite (page 15)
Association canadienne du sport collégial - Brendan Miller (couverture)
Association canadienne du sport collégial (couverture)
Association cycliste canadienne (couverture)
Conseil des Jeux du Canada (couverture)
Comité olympique canadien (couverture, pages 2, 11, 13, 16, 17, 19)
Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique - Photographie Marianne Domonkos (page 10)
Entraîneurs du Canada (page 12)

POLITIQUE CANADIENNE DU SPORT 2012

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	2
1. INTRODUCTION	4
2. VISION DE LA POLITIQUE	5
3. VALEURS DE LA POLITIQUE	5
4. PRINCIPES DE LA POLITIQUE	6
5. CADRE DE LA POLITIQUE	6
6. BUTS ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE	8
7. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ET PLANS D'ACTION	15
8. RÔLES DES GOUVERNEMENTS ET DES ACTEURS CLÉS	16
9. SUIVI ET ÉVALUATION	19
10. CONCLUSION	19
11. RÉFÉRENCES	22
ANNEXE – CONSOLIDATION DE LA RÉUSSITE.....	22

POLITIQUE CANADIENNE DU SPORT 2012 RÉSUMÉ

Les gouvernements s'impliquent dans le sport depuis le début du XX^e siècle, car ils considèrent le sport comme un moyen efficace d'améliorer la santé et de contribuer au bien-être de la société. Au Canada, la collaboration croissante entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans le domaine du sport au cours des dernières décennies a démontré la responsabilité de ces derniers d'articuler des politiques publiques en ce domaine, responsabilité qui a culminé par l'élaboration d'une politique canadienne du sport (PCS) en 2002.

La politique de 2002 reflétait le désir des autorités d'accroître l'efficacité du système sportif et de permettre aux athlètes canadiens de se démarquer sur la scène internationale. La période de mise en œuvre de dix ans de la politique de 2002 étant maintenant terminée, une nouvelle politique (« la Politique ») qui repose sur une vision élargie, de nouveaux objectifs et qui tient compte d'un plus large éventail d'acteurs clés, s'impose.

La Politique établit l'orientation à adopter de 2012 à 2022 par l'ensemble des gouvernements, institutions et organismes du Canada qui se sont engagés à soutenir l'incidence positive du sport sur les personnes, les collectivités et la société.

VISION DE LA POLITIQUE

Une culture dynamique et novatrice qui favorise et célèbre la participation et l'excellence sportives.

VALEURS DE LA POLITIQUE

Plaisir
Sécurité
Excellence
Engagement
Inclusion et accessibilité
Développement personnel
Respect, esprit sportif et comportement éthique

PRINCIPES DE LA POLITIQUE

La Politique s'appuie sur l'idée qu'un sport de qualité découle de sept principes, dûment intégrés à l'ensemble des politiques et programmes sportifs :

Axé sur les valeurs - Tous les programmes sportifs reposent sur des valeurs qui favorisent un comportement éthique et découragent tout comportement contraire à l'éthique.

Inclusif - Les programmes sportifs sont accessibles et équitables. Ils reflètent l'éventail des intérêts, des motivations, des objectifs et des habiletés des participants ainsi que la diversité de la société canadienne.

Éprouvé sur le plan technique - Les principes de développement des participants à long terme orientent la conception des programmes dans tous les contextes de participation sportive, en tenant pour acquis que différents modèles de parcours des participants existent parmi les provinces et les territoires.

Collaboratif - Le sport repose sur des partenariats avec différents secteurs, principalement l'éducation et les loisirs, et il se développe grâce aux liens noués avec des organismes communautaires, des prestataires de services et le secteur privé.

Orienté - Les programmes sportifs poursuivent des objectifs clairs permettant d'atteindre les résultats attendus.

Efficace - Le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes sportifs sont axés sur l'amélioration, l'innovation et la responsabilisation. Un programme de recherche facilite la définition des conditions dans lesquelles les politiques et les programmes sportifs ont le plus de chances d'atteindre leurs objectifs.

Durable - L'atteinte des objectifs du système sportif s'appuie sur la capacité organisationnelle, le partenariat, le financement novateur, le partage et l'économie des ressources.





BUTS DE LA POLITIQUE

- **L'INITIATION À LA PRATIQUE DU SPORT**

Les Canadiens¹ possèdent les habiletés fondamentales, les connaissances et les attitudes essentielles à une pratique sportive, organisée ou non.

- **LE SPORT RÉCRÉATIF**

Les Canadiens ont la possibilité de faire du sport pour le plaisir, la santé, l'interaction sociale ou la détente.

- **LE SPORT COMPÉTITIF**

Les Canadiens ont la possibilité de s'améliorer continuellement et de se mesurer à d'autres athlètes dans un contexte sécuritaire et éthique.

- **LE SPORT DE HAUT NIVEAU**

Les athlètes canadiens obtiennent systématiquement d'excellents résultats dans le cadre de compétitions internationales de haut niveau, et ce, de manière juste et éthique.

- **LE SPORT POUR LE DÉVELOPPEMENT²**

Le sport est mis à profit pour favoriser le développement économique et social et promouvoir des valeurs positives sur la scène nationale et internationale.

MISE EN ŒUVRE

La Politique a été conçue comme une « feuille de route » qui établit de grandes orientations et des résultats attendus. Elle offre la souplesse nécessaire aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales (ONG) pour contribuer à l'atteinte d'objectifs cohérents avec leur mandat et leurs compétences. La Politique sera mise en œuvre au moyen de plans d'action complémentaires élaborés par les gouvernements, individuellement et collectivement, de manière bilatérale et multilatérale, de même que par des ONG du milieu du sport et de secteurs connexes.

Nota : La Politique doit être interprétée dans le respect des compétences de chaque gouvernement. Aucun élément de la Politique ne doit être interprété de façon à porter atteinte à la compétence d'un gouvernement. De plus, il revient à chaque gouvernement de déterminer les buts et objectifs de la Politique qu'il compte poursuivre, en fonction de ses compétences et priorités.

1 Parmi les résultats visés par la Politique figure l'augmentation, entre 2012 et 2022, du nombre et de la diversité des Canadiens qui font du sport.

2 Le Québec reconnaît l'impact positif qu'exerce le développement du sport sur le développement économique et social, cependant, dans le cadre d'une politique canadienne du sport, il ne peut souscrire à cet objectif.

POLITIQUE CANADIENNE DU SPORT 2012

1. INTRODUCTION

La Politique établit l'orientation à adopter de 2012 à 2022 par l'ensemble des gouvernements, institutions et organismes du Canada qui se sont engagés à soutenir l'incidence positive du sport sur les personnes, les collectivités et la société.

Un processus de renouvellement de la Politique canadienne du sport, d'une ampleur, d'une portée et d'une transparence sans précédent s'est amorcé en 2010 impliquant les gouvernements, des ONG et des collectivités. Cette démarche visait à s'appuyer sur les succès de la politique de 2002 et à assurer un passage réussi vers la Politique³ de 2012.

Divers partenariats entre des acteurs clés du domaine sportif et des secteurs connexes ont permis d'orienter le processus de renouvellement. Chaque gouvernement a également mené des consultations afin de dresser un profil du sport au Canada, cernant avec précision où et comment on le pratique, de manière à comprendre les valeurs, les motivations et les besoins des participants et des prestataires de services.

Les répondants de divers secteurs, origines et collectivités ont lancé un message clair : le sport occupe une place cruciale dans la vie des Canadiens. Ils sont fiers des réalisations de leurs athlètes comme de la vitalité du sport dans leurs collectivités, et ce, partout au Canada. Le sport est un outil de développement personnel et social, autant qu'une fin en soi.

Vers le futur

Le succès remporté par les athlètes canadiens aux grandes compétitions internationales, notamment aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010, démontre que la quête d'excellence constitue un objectif digne d'un effort ciblé et soutenu. À l'avenir, il faudra mettre à profit les bonnes pratiques et les leçons tirées de la préparation aux Jeux afin de consolider la place du Canada au sein du peloton de tête des nations sportives.

Les Canadiens ont cité la santé de la population, le renforcement des liens communautaires, le développement social, l'appartenance à la nation et l'engagement civique comme principaux enjeux de la société canadienne auxquels peut contribuer le sport au cours des dix prochaines années⁴. Cette contribution est particulièrement importante alors que le Canada fait face à plusieurs défis de taille, comme ceux ayant trait à l'obésité, à l'inactivité physique, de même qu'au vieillissement et à la diversification de la population. La participation sportive doit refléter les changements démographiques du Canada et

s'y ajuster. Elle doit répondre à des normes élevées tant dans sa conception que dans la prestation de services, de sorte que l'on puisse exploiter pleinement le potentiel du sport pour profiter de ses retombées sociales positives.

Le sport est susceptible d'être un puissant agent de changement social et d'innovation.

La communauté sportive est bien positionnée pour contribuer positivement aux visées sociétales et pour contribuer à la croissance de réseaux communautaires autour de ces visées.

- Forum des politiques publiques (2011)

Bref, un programme sportif de grande qualité et conçu de manière éclairée peut avoir de vastes retombées sociales telles que les suivantes :

Excellence - Les Canadiens excellent dans le sport à la hauteur de leurs habiletés et reconnaissent l'excellence comme une aspiration valable dans tous les aspects de la pratique et de la prestation sportives.

Rehaussement de la formation et du développement des aptitudes - Les Canadiens acquièrent une littératie physique et des habiletés sportives leur permettant de faire du sport, de participer à des compétitions sportives et d'y exceller. Ils en retirent du plaisir, de la fierté et un sentiment d'accomplissement, en plus de pouvoir transférer ces habiletés dans d'autres domaines.

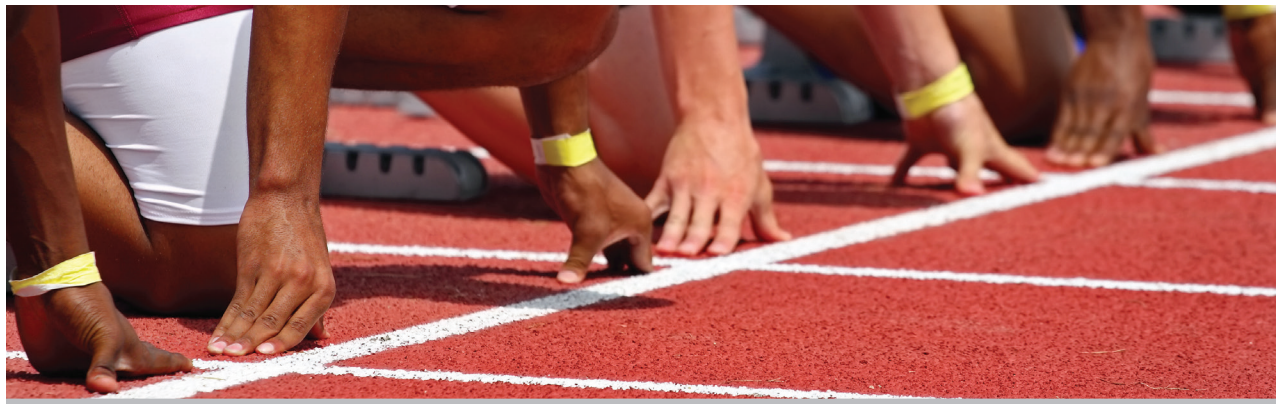
Amélioration de la santé et du bien-être - Les Canadiens participent à des activités sportives d'une façon qui renforce leur développement personnel, les divertit et les détend, réduisent leur stress, améliorent leur santé mentale et physique ainsi que leur forme physique et leur bien-être général, ce qui leur permet de mener une vie productive et valorisante.

Renforcement de la fierté, de la mobilisation et de la cohésion civiques - Les Canadiens éprouvent un sentiment de fierté, d'unité et d'appartenance à leur collectivité, grâce à la participation sportive et à l'organisation de grandes manifestations sportives.

Accroissement du développement économique et de la prospérité - Le sport permet de rehausser le niveau de vie et le bien-être économique des Canadiens. Les collectivités profitent de l'amélioration de la santé des citoyens et de la réduction des coûts liés aux soins de santé, tandis que les secteurs du sport et du tourisme profitent des retombées des manifestations sportives locales, régionales, nationales et internationales.

3 Les principales différences entre les deux politiques sont présentées en annexe.

4 C'est ce qui ressort de l'analyse du Conference Board du Canada sur le renouvellement de la Politique canadienne du sport.



2. VISION DE LA POLITIQUE

La vision de la Politique est de mettre en place d'ici 2022...

Une culture dynamique et novatrice qui favorise et célèbre la participation et l'excellence sportives.

Cette vision sous-entend que le Canada est reconnu comme une grande nation sportive dans laquelle tous les Canadiens ont la possibilité de faire du sport dans la mesure de leurs habiletés et de leurs intérêts, voire de se démarquer aux plus hauts niveaux compétitifs, et où le sport contribue à la santé et au bien-être d'un nombre croissant de citoyens tout en ayant des retombées socioéconomiques.

« Une culture dynamique et novatrice... »

La vision exprime un engagement à adopter des pratiques exemplaires éprouvées dans un contexte en transformation perpétuelle. Cet engagement suppose l'établissement de partenariats et de liens au sein du système sportif et avec d'autres secteurs, tels que ceux de l'éducation et de la santé, avec les municipalités, les administrations locales et les organismes communautaires, avec les écoles, les prestataires de services récréatifs et le secteur privé.

La vision reconnaît l'importance d'adopter des approches créatives et progressives dans le partage des ressources, la construction d'installations sportives, l'établissement de partenariats communautaires et la mise en œuvre des programmes. Elle reflète également l'importance de favoriser une culture qui stimule tous les aspects de la participation sportive, qui valorise ses athlètes de haut niveau et qui met le sport au service de la jeunesse et du renforcement des liens communautaires.

« ... qui favorise et célèbre la participation et l'excellence sportives. »

Fondée sur cette vision élargie, la Politique a été conçue à l'intention des Canadiens qui font du sport et ceux qui offrent

des services sportifs sous toutes les formes et dans tous les contextes : sport organisé, sport non organisé; sport pratiqué dans les écoles, les collèges et les universités; sport pratiqué dans les parcs ainsi que dans les centres sportifs publics et privés.

Le terme « participation sportive » renvoie à tous les participants individuels⁵, de même qu'aux organismes et aux secteurs qui contribuent, par le sport, à l'atteinte de résultats socioéconomiques à grande échelle.

Quant à l'excellence sportive, elle est présente dans tous les contextes et aspects de la pratique et de la prestation sportives. Suivant cette vision, les Canadiens font du sport et y excellent en fonction de leurs intérêts et à la hauteur de leurs habiletés.

3. VALEURS DE LA POLITIQUE

La pratique sportive de l'ensemble des Canadiens repose sur des valeurs. À cet égard, on encourage les acteurs clés à s'appuyer sur les valeurs sportives suivantes définies par les Canadiens⁶ pour aiguiller la conception et la mise en œuvre de leurs politiques et de leurs programmes, en tenant pour acquis que leur interprétation, leur application et leur adaptation peuvent varier en fonction du contexte :

Plaisir
Sécurité
Excellence
Engagement
Inclusion et accessibilité
Développement personnel
Respect, esprit sportif et comportement éthique

⁵ Les participants individuels comprennent les athlètes, les entraîneurs, les officiels, les administrateurs, les dirigeants, les éducateurs, les commanditaires, les organisateurs, les spectateurs et les parents.

⁶ La liste des valeurs a été dressée par le Conference Board du Canada à la lumière des données recueillies d'avril à août 2011 au cours de plus de 50 séances de consultation réunissant plus de 500 personnes au total et au terme d'une enquête en ligne réalisée auprès d'un échantillon de 3 300 répondants.

4. PRINCIPES DE LA POLITIQUE

La Politique s'appuie sur l'idée qu'un sport de qualité découle de sept principes, dûment intégrés à l'ensemble des politiques et des programmes sportifs :

Axé sur les valeurs - Tous les programmes sportifs reposent sur des valeurs qui favorisent un comportement éthique et découragent tout comportement contraire à l'éthique.

Inclusif - Les programmes sportifs sont accessibles et équitables. Ils reflètent l'éventail des intérêts, des motivations, des objectifs et des habiletés des participants ainsi que la diversité de la société canadienne.

Éprouvé sur le plan technique - Les principes de développement des participants à long terme orientent la conception des programmes dans tous les contextes de participation sportive, en tenant pour acquis que différents modèles de parcours des participants existent parmi les provinces et les territoires.

Collaboratif - Le sport repose sur des partenariats avec différents secteurs, principalement l'éducation et les loisirs, et il se développe grâce aux liens noués avec des organismes communautaires, des prestataires de services et le secteur privé.

Orienté - Les programmes sportifs poursuivent des objectifs clairs permettant d'atteindre les résultats attendus.

Efficace - Le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes sportifs soutiennent l'amélioration, l'innovation et la responsabilisation. Un programme de recherche facilite la définition des conditions dans lesquelles les politiques et les programmes sportifs ont le plus de chances d'atteindre leurs objectifs.

Durable - L'atteinte des objectifs du système sportif s'appuie sur la capacité organisationnelle, le partenariat, le financement novateur, le partage et l'économie des ressources.

Pour que le sport joue pleinement son rôle de moteur de développement personnel et social, les programmes sportifs doivent être d'une qualité suffisamment élevée pour répondre à l'éventail des motivations, intérêts et habiletés des participants.

Un sport de qualité est axé sur des valeurs, est judicieusement inclusif, solide sur le plan technique, collaboratif, orienté, efficace et durable.

5. CADRE DE LA POLITIQUE

La Politique a pour cadre l'éventail complet des pratiques sportives au Canada. Le diagramme ci-après présente l'interrelation entre les quatre contextes généralement reconnus de participation sportive, la littératie physique et les principaux secteurs d'activité.

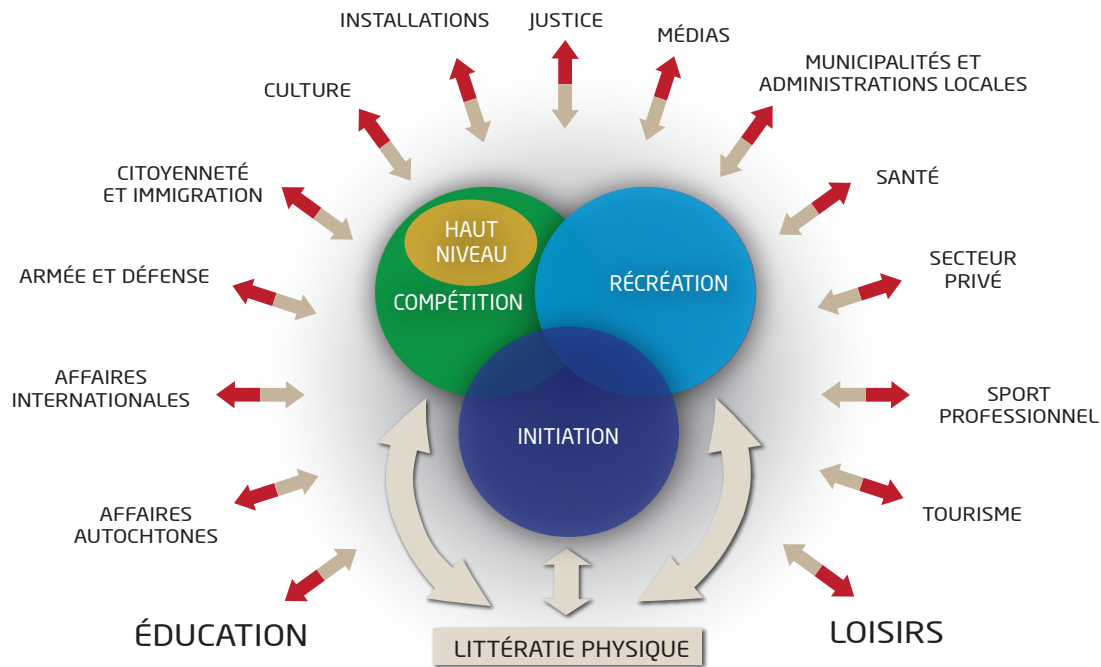
Contextes de participation sportive

Pour les fins de la Politique, la participation sportive s'inscrit dans quatre contextes généraux : initiation à la pratique du sport, le sport récréatif, le sport compétitif et le sport de haut niveau. Le diagramme ci-après illustre la nature complémentaire et l'interdépendance des contextes. Il permet également de visualiser le mouvement des participants entre ces contextes; il peut être fluide, autodirigé et multidirectionnel.

Même si les organisations sportives professionnelles ne sont pas directement visées par la Politique, on ne peut ignorer leur puissante influence, tant positive que négative, sur le sport et la société. Plusieurs exemples édifiants montrent que les athlètes et les organismes professionnels peuvent servir de modèles exceptionnels et favoriser le renforcement des liens communautaires. Les incidents violents, le dopage et la tricherie qui font fréquemment les manchettes vont à l'encontre des valeurs fondamentales du sport; il faut donc faire preuve de vigilance et adopter des mesures proactives afin de protéger l'intégrité du sport et sa contribution positive à la société.



Cadre de la PCS 2012



Le diagramme présente l'interrelation entre les quatre contextes généralement reconnus de participation sportive, la littératie physique et les principaux secteurs d'activité.

■ Contribution du sport au développement socioéconomique ■ Contribution des partenaires extrasportifs au développement sportif

Littératie physique

La littératie physique est définie ici comme la capacité d'une personne à pratiquer, avec compétence et confiance, dans divers environnements, une vaste gamme d'activités physiques qui profitent à son développement global⁷. La littératie physique est importante pour chacun, car elle prend en compte l'ensemble de la personne, l'importance de son rapport avec l'environnement et le rôle du mouvement dans le développement de la fonction cognitive et de la conscience de soi⁸.

La littératie physique est considérée comme une condition préalable à une pratique sportive agréable tout au long de la vie. Idéalement, le développement de la littératie physique débute pendant l'enfance et se poursuit tout au long de la vie. Il s'agit

à la fois d'un moteur de performance pour l'athlète et, pour chacun, d'un déterminant vers un mode de vie physiquement actif et sain. La littératie physique peut s'acquérir grâce à de nombreuses activités autres que le sport, comme l'éducation physique et le jeu. À ce titre, elle est un élément important de la collaboration avec des partenaires extrasportifs.

La littératie physique apparaît dans le diagramme, car elle constitue la base d'une participation sportive optimale dans chacun des contextes. Elle fait partie des nombreuses conditions essentielles à une pratique sportive de qualité et elle est mise en exergue dans ce diagramme en raison de sa pertinence pour les acteurs clés de la Politique. Sa présence dans le diagramme témoigne également de la contribution importante de la pratique sportive à la littératie physique.

7 Éducation physique et santé Canada, 2010.

8 Whitehead, 2007.

Développement sportif et socioéconomique

Le cercle extérieur du diagramme présente les secteurs où des liens et des partenariats peuvent se tisser avec le sport pour leur bénéfice mutuel. Les flèches doubles liant les contextes de participation sportive et ces secteurs connexes font ressortir la contribution des partenaires extrasportifs au développement sportif et, inversement, la contribution du sport au développement socioéconomique.

Les secteurs de l'éducation et des loisirs relevant des administrations provinciales et territoriales jouent un rôle crucial dans la pratique sportive à titre de fournisseurs de services, mais également de partenaires dans la prestation de services. Les éducateurs reconnaissent les nombreux effets bénéfiques de la pratique sportive. Par conséquent, le sport est intégré aux programmes d'études et aux programmes parascolaires, et il est pratiqué en contexte scolaire et interscolaire. L'école occupe une place essentielle dans la prestation et la promotion de programmes de littératie physique par l'enseignement et la pratique des rudiments du sport; elle peut aussi favoriser la participation à des activités sportives de façon récréative ou en vue de compétitions. Les établissements postsecondaires contribuent de manière significative au développement sportif en offrant la possibilité de participer à une activité sportive, par la construction et la gestion d'installations sportives, par la formation de leaders, d'officiels, d'administrateurs et de bénévoles, en plus de mener des travaux de recherche et d'évaluation. Ils constituent en ce sens un pilier important de la pratique sportive.

Dans le secteur récréatif, les services de loisirs des administrations locales et des municipalités fournissent des installations et des infrastructures, offrent des programmes sportifs, forment des leaders, des officiels, des administrateurs et des bénévoles, de même qu'ils organisent des festivals et des événements sportifs. Ce faisant, le secteur récréatif joue un rôle facilitateur de premier plan dans la contribution du sport au développement personnel, communautaire et socioéconomique.

6. BUTS ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

Les cinq buts généraux suivants sont présentés en relation avec les éléments du diagramme de la page 7 résumant le cadre de la Politique.

• INITIATION À LA PRATIQUE DU SPORT

Les Canadiens⁹ possèdent les habiletés fondamentales, les connaissances et les attitudes essentielles à une pratique sportive, organisée ou non.

• LE SPORT RÉCRÉATIF

Les Canadiens ont la possibilité de faire du sport pour le plaisir, la santé, l'interaction sociale ou la détente.

• LE SPORT COMPÉTITIF

Les Canadiens ont la possibilité de s'améliorer continuellement et de se mesurer à d'autres athlètes dans un contexte sécuritaire et éthique.

• LE SPORT DE HAUT NIVEAU

Les athlètes canadiens obtiennent systématiquement d'excellents résultats dans le cadre de compétitions internationales de haut niveau, et ce, de manière juste et éthique.

• LE SPORT POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le sport est mis à profit pour favoriser le développement économique et social et promouvoir des valeurs positives sur la scène nationale et internationale.

Parmi les résultats attendus de la Politique entre 2012 et 2022 figure la hausse du nombre et de la diversité des Canadiens qui participent à des activités sportives. À cette fin, chacun des cinq buts énoncés ci-dessus a été traduit en objectifs visant à rehausser la qualité des programmes sportifs et leur efficacité à l'égard des résultats attendus. Les objectifs ont également été formulés de manière à aider les partenaires et acteurs clés, actuels et nouveaux, à comprendre leur rôle dans la mise en œuvre de la Politique.

Chaque contexte de participation sportive est défini par un ensemble particulier d'acteurs clés, de besoins de soutien et de résultats, ainsi que par les motivations, les intérêts et les habiletés des participants. La Politique a pour cadre ces milieux spécifiques de participation sportive, sans préconiser ni proposer de passerelles entre chacun. Cependant, chaque contexte peut généralement être associé à des étapes de développement des participants, conformément aux modèles de développement des participants à long terme.

Plusieurs objectifs coïncident avec plus d'un but de la Politique. Un astérisque (*) indique qu'un objectif donné coïncide avec d'autres buts de la Politique. Les objectifs communs ont été répétés sous chaque but pour des raisons de clarté.

⁹ Parmi les résultats visés par la Politique figure l'augmentation, entre 2012 et 2022, du nombre et de la diversité des Canadiens qui font du sport.



INITIATION À LA PRATIQUE DU SPORT

Dans un contexte d'initiation à la pratique du sport, les participants découvrent les fondements du sport grâce à des programmes principalement offerts par des clubs, des écoles et des services de loisirs locaux. Ces programmes développent des compétences sportives spécifiques, en mettant l'accent sur le plaisir, une attitude positive à l'égard du sport et un sain développement personnel¹⁰.

Ce contexte est étroitement lié à l'acquisition de compétences motrices fondamentales et d'une attitude positive qui contribuent à la littératie physique et au plaisir de faire du sport tout au long de sa vie. L'acquisition de compétences motrices fondamentales repose sur une variété d'activités physiques et sportives organisées et non organisées, soulevant la nécessité de créer des liens et des partenariats avec d'autres secteurs, comme l'éducation et les loisirs, qui ont le potentiel de favoriser le leadership, l'élaboration de programmes et l'accès aux installations.

Si ce contexte correspond à l'initiation sportive à tout âge, on l'associe souvent aux premiers stades de développement des participants à long terme, par exemple à « Enfant actif » et à « S'amuser grâce au sport », décrits dans le modèle « Au Canada, le sport c'est pour la vie » (ACSV), ou aux étapes équivalentes d'autres modèles de développement.

¹⁰ Le sain développement personnel concerne la condition physique, la santé mentale et physique, le bien-être psychologique, de même que les aptitudes sociales et cognitives.

But de la Politique

Les Canadiens possèdent les habiletés fondamentales, les connaissances et les attitudes essentielles à une pratique sportive, organisée ou non.

Objectifs de la Politique

1. Les leaders, les éducateurs et les parents soutiennent le développement de la littératie physique et d'un jeu sécuritaire, sain et axé sur les valeurs chez les enfants et les adolescents.
2. Des occasions sont offertes aux personnes de groupes traditionnellement sous-représentés et/ou marginalisés de participer activement à tous les aspects du sport, y compris d'occuper des rôles de leader*¹¹.
3. Des partenariats établis entre le monde du sport et d'autres secteurs rendent possible l'offre de programmes de qualité adaptés à chaque stade et tranche d'âge pour un nombre croissant de participants*.
4. Les programmes sont accessibles, équitables et inclusifs afin de répondre aux besoins, aux motivations et aux intérêts des participants, en leur procurant une expérience plaisante et sécuritaire*.
5. Les enfants et les adolescents ont accès à des espaces sécuritaires et appropriés de jeu non encadré et de sport auto-organisé.
6. Les éducateurs ¹² offrent aux enfants de nombreuses occasions d'apprendre et de pratiquer les rudiments de divers sports.

¹¹ Un astérisque indique que l'objectif coïncide avec plusieurs buts de la Politique.

¹² Le terme « éducateurs » renvoie aux enseignants et aux administrateurs des niveaux préscolaire, élémentaire, secondaire et postsecondaire, ainsi qu'aux assistants à l'enseignement, aux ministères de l'Éducation et aux commissions scolaires.

LE SPORT RÉCRÉATIF

Dans un contexte de sport récréatif, les personnes participent à des activités ou à des programmes sportifs organisés ou non. Principalement offerts par les clubs, les écoles et les services de loisirs des municipalités et des administrations locales, ceux-ci comportent souvent une certaine forme de compétitivité.

Dans ce contexte, même lorsque la pratique est compétitive, les participants sont principalement motivés par le plaisir, les bienfaits pour la santé, les interactions sociales et la détente.

Des programmes sportifs pertinents, ciblés et sans entrave peuvent contribuer à la santé physique et mentale ainsi qu'au bien-être psychologique. Dans ce contexte, la promotion de programmes personnalisés de qualité destinés aux populations traditionnellement sous-représentées et/ou marginalisées se révèle particulièrement efficace pour accroître le nombre de participants et multiplier les bienfaits personnels et sociaux. L'existence de liens et de partenariats solides avec les acteurs clés d'autres secteurs, comme l'éducation et les loisirs, permet d'assurer que le sport récréatif réalise son potentiel de développement personnel et social.

Le plus souvent, on associe ce contexte aux stades de développement des participants à long terme « S'amuser grâce au sport », « Vie active », « Apprendre à s'entraîner » et « S'entraîner à s'entraîner » décrits dans le modèle ACSV ou aux étapes équivalentes d'autres modèles de développement.

But de la Politique

Les Canadiens ont la possibilité de faire du sport pour le plaisir, la santé, l'interaction sociale ou la détente.

Objectifs de la Politique

1. Des occasions sont offertes aux personnes de groupes traditionnellement sous-représentés et/ou marginalisés de participer activement à tous les aspects du sport, y compris d'occuper des rôles de leader*¹³.

¹³ Un astérisque indique que l'objectif coïncide avec plusieurs buts de la Politique.

2. Des entraîneurs et leaders communautaires qualifiés enseignent les rudiments techniques du sport et donnent des lignes directrices pour une conduite éthique.
3. Des partenariats établis entre le monde du sport et d'autres secteurs rendent possible l'offre de programmes de qualité adaptés à chaque stade et tranche d'âge pour un nombre croissant de participants*.
4. Les liens et les partenariats sont soutenus et encouragés par les municipalités, les administrations locales, les écoles, les organismes sportifs provinciaux, territoriaux et nationaux afin d'offrir le leadership et les ressources nécessaires aux programmes de sport récréatif.
5. Les programmes sont accessibles, équitables et inclusifs afin de répondre aux besoins, aux motivations et aux intérêts des participants, en leur procurant une expérience plaisante et sécuritaire*.
6. On engage et maintient en poste des salariés et des bénévoles compétents qui contribueront à l'atteinte des objectifs fixés*.
7. La collaboration entre les partenaires locaux, régionaux, provinciaux et territoriaux soutient l'aménagement d'installations sportives durables, d'espaces verts et d'équipements accessibles à l'ensemble des citoyens.
8. Les liens et partenariats établis parmi et entre les organismes sportifs, les municipalités, les administrations locales et les établissements d'enseignement permettent de bonifier et d'harmoniser le développement des athlètes, des entraîneurs et des officiels et de maximiser l'utilisation des installations*.
9. Tous les membres de la collectivité peuvent bénéficier des installations construites dans le cadre de grandes manifestations sportives après leur tenue.





LE SPORT COMPÉTITIF

Dans le contexte du sport compétitif, les programmes visent en premier lieu à faciliter l'atteinte d'objectifs compétitifs par les participants et s'organisent autour d'un ensemble accepté de règles et de codes d'éthique et de conduite. L'objectif du système de compétition sportive est d'assurer que les éléments essentiels sont en place afin que les participants puissent poursuivre leurs objectifs de façon sécuritaire et éthique, et exceller dans la mesure de leurs capacités.

Le système sportif et les efforts de ses acteurs clés visant à assurer des programmes cohérents sur le plan technique ont beaucoup évolué ces dernières années grâce à la modification du Programme national de certification des entraîneurs et au souci commun de fonder les programmes de développement des athlètes et des participants sur des principes de développement à long terme. Il convient de poursuivre les progrès dans ce domaine.

La compétition sportive dépend toujours essentiellement de la participation bénévole à une époque où elle ne cesse de faiblir et où le besoin de postes rémunérés ne fait qu'augmenter. En outre, un certain nombre d'autres éléments doivent être renforcés, notamment l'encadrement de l'entraînement et de l'apprentissage, l'arbitrage, les installations et l'équipement, le sport interscolaire ainsi que la capacité organisationnelle et la gouvernance. Il est essentiel de mieux coordonner les divers éléments du système de compétition sportive afin d'en améliorer l'efficacité et l'efficience à l'échelle locale, nationale, provinciale et territoriale. Enfin, les gouvernements et les organismes de sport doivent poursuivre leurs efforts de partenariat avec le secteur privé afin d'atteindre leurs objectifs communs.

Le plus souvent, on associe le contexte du sport compétitif aux stades de développement des participants à long terme « S'entraîner à s'entraîner », « S'entraîner à la compétition » et « S'entraîner à gagner » décrits dans le modèle ACSV ou aux étapes équivalentes d'autres modèles de développement.

But de la Politique

Les Canadiens ont la possibilité de se dépasser systématiquement et de se mesurer à d'autres athlètes dans un contexte sécuritaire et éthique.

Objectifs de la Politique

1. Au Canada, tous les participants à des compétitions respectent un code d'éthique et un code de conduite¹⁴.
2. Des occasions sont offertes aux personnes de groupes traditionnellement sous-représentés et/ou marginalisés de participer activement à tous les aspects du sport, y compris d'occuper des rôles de leader*.
3. Les programmes offerts aux athlètes et aux autres participants reposent sur des connaissances scientifiques et sur les principes du développement à long terme éprouvés et favorisent une participation sportive éthique et sécuritaire.
4. Les athlètes de tous les niveaux de compétition ont accès à un entraînement de qualité s'appuyant sur des connaissances scientifiques et des principes éprouvés de perfectionnement des entraîneurs.
5. Les compétitions sportives sont encadrées par des officiels compétents qui possèdent les connaissances, les compétences et le jugement nécessaires pour favoriser une compétition juste et sécuritaire*.

¹⁴ Un astérisque indique que l'objectif coïncide avec plusieurs buts de la Politique.

6. Les liens et partenariats établis parmi et entre les organismes sportifs, les municipalités, les administrations locales et les établissements d'enseignement permettent de bonifier et d'harmoniser le développement des athlètes, des entraîneurs et des officiels et de maximiser l'utilisation des installations*.
7. On engage et maintient en poste des salariés et des bénévoles compétents qui contribueront à l'atteinte des objectifs fixés*.
8. Les acteurs clés possèdent la capacité organisationnelle voulue, c'est-à-dire la gouvernance ainsi que les ressources humaines et financières, pour atteindre les objectifs du système de compétition sportive*.
9. Les rôles et responsabilités des acteurs intervenant en compétition sportive sont clairement définis, en tenant compte de la capacité des organisations, afin d'atteindre les objectifs fixés*.
10. De nouvelles démarches pour obtenir des ressources durables et diversifiées des secteurs public et privé sont examinées et mises en œuvre en vue du développement continu du sport*.

LE SPORT DE HAUT NIVEAU

Dans un contexte de sport de haut niveau, les athlètes les plus talentueux compétitionnent aux plus hauts niveaux de leur discipline. Les athlètes ont besoin d'entraîneurs, d'installations et de services extrêmement spécialisés. En retour, ils doivent respecter les règlements et les principes éthiques et s'engager résolument à atteindre l'excellence.

La mise en place d'un système de compétition de haut niveau efficace suppose la consolidation de divers éléments fondamentaux, comme la communication entre les gouvernements et les acteurs clés, la coordination de leurs interventions, le soutien aux athlètes, l'entraînement des athlètes, le leadership technique, la recherche et l'innovation en matière d'entraînement et de conception de l'équipement, la formation d'officiels compétents, notamment dans le domaine éthique, ainsi que le dépistage, le recrutement et le développement de nouveaux talents.

La promotion des intérêts canadiens au sein d'organismes décisionnels internationaux fait également partie des points essentiels à consolider dans le contexte du sport de haut niveau.

Le plus souvent, on associe ce contexte aux stades de développement des participants à long terme « S'entraîner à la compétition » et « S'entraîner à gagner », décrits dans le modèle ACSV ou aux étapes équivalentes d'autres modèles de développement.

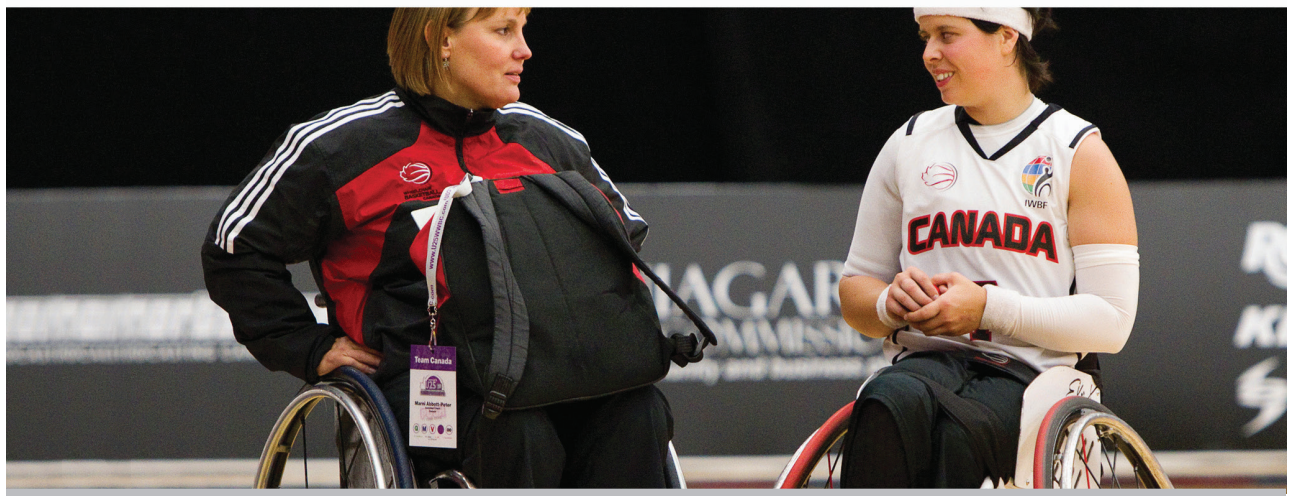
But de la Politique

Les athlètes canadiens obtiennent fréquemment d'excellents résultats dans le cadre de compétitions internationales de haut niveau, et ce, de manière juste et éthique.

Objectifs de la Politique

1. Au Canada, tous les participants à des compétitions respectent un code d'éthique et un code de conduite* ¹⁵.

¹⁵ Un astérisque indique que l'objectif coïncide avec plusieurs buts de la Politique.





2. Sur la scène internationale, les Canadiens sont des chefs de file dans la promotion de valeurs positives, de la lutte antidopage et de l'éthique dans le sport.
3. Les pratiques et connaissances scientifiques de pointe sont intégrées au soutien des athlètes et au perfectionnement des entraîneurs.
4. Les dirigeants techniques planifient et offrent des programmes de classe mondiale pour le sport de haut niveau.
5. Les compétitions sportives sont encadrées par des officiels compétents qui possèdent les connaissances, les compétences et le jugement nécessaires pour favoriser une compétition juste et sécuritaire*.
6. Les liens et partenariats établis parmi et entre les organismes sportifs, les municipalités, les administrations locales et les établissements d'enseignement permettent de bonifier et d'harmoniser le développement des athlètes, des entraîneurs et des officiels et de maximiser l'utilisation des installations*.
7. Tous les partenaires hôtes adhèrent à une stratégie nationale coordonnée d'accueil d'événements nationaux et internationaux, afin de maximiser leur contribution aux objectifs sportifs et de renforcement des liens communautaires.
8. Des stratégies pour le dépistage et le développement systématiques des athlètes prometteurs de haut niveau sont élaborées et mises en œuvre.
9. Les objectifs de performance lors de manifestations internationales majeures orientent les attentes et aident à évaluer la performance livrée ainsi que l'efficacité du système sportif.
10. Les acteurs clés du milieu possèdent la capacité organisationnelle voulue, c'est-à-dire la gouvernance ainsi que les ressources humaines et financières, pour atteindre les objectifs du système sportif de haut niveau*.
11. Les rôles et responsabilités des acteurs dans le contexte du sport de haut niveau sont clairement définis en tenant compte de la capacité des organisations, afin d'atteindre les objectifs fixés*.
12. De nouvelles démarches pour obtenir des ressources durables et diversifiées des secteurs public et privé sont examinées et mises en œuvre en vue du développement continu du sport*.
13. Davantage de leaders sportifs canadiens occupent des postes haut placés au sein des fédérations sportives et organisations multisports internationales.

LE SPORT POUR LE DÉVELOPPEMENT¹⁶

Attendu que la participation sportive dans tous les contextes contribue à la vitalité communautaire de façons très diverses, on a délibérément recours au sport, de plus en plus fréquemment, à des fins de développement social et économique.

Le développement social revêt diverses formes. Les Canadiens ont une tradition de leadership en développement international et utilisent le sport comme vecteur de changement et de développement social. Le sport peut contribuer positivement à divers enjeux sociaux, notamment ceux liés à des intérêts humanitaires, culturels, éthiques et de pacification.

Au Canada, il existe de nombreuses occasions de collaborer à la mise en œuvre de programmes sportifs conçus pour renforcer le respect et la tolérance, venir en aide aux jeunes à risque, favoriser la sensibilisation et le rapprochement interculturels, ainsi que faciliter l'intégration des nouveaux arrivants.

De plus, les athlètes olympiques, les athlètes paralympiques et les autres athlètes de haut niveau servent de précieux modèles, valorisant la pratique sportive et tous ses avantages, tandis que leurs performances stimulent la quête d'excellence dans tous les aspects des activités humaines.

En ce qui a trait au développement économique, le sport est intégré à des politiques et à des programmes visant à promouvoir un mode de vie sain et à réduire les coûts liés aux

¹⁶ Le Québec reconnaît l'impact positif qu'exerce le développement du sport sur le développement économique et social, cependant, dans le cadre d'une politique canadienne du sport, il ne peut souscrire à cet objectif.

soins de santé. Dans cet esprit, l'organisation de manifestations sportives par des partenaires locaux, régionaux, nationaux et internationaux est principalement motivée par la perspective de gains économiques.

Contrairement aux quatre contextes de participation sportive, on n'associe généralement le développement à aucun parcours ni stade de développement des participants décrits dans le modèle ACSV ou dans d'autres modèles de développement, en raison de sa focalisation sur les résultats socioéconomiques plutôt que sur le développement technique systématique des participants.

But de la Politique

Le sport est mis à profit pour favoriser le développement social et économique et promouvoir des valeurs positives sur la scène nationale et internationale.

Objectifs de la Politique

1. On soutient le développement des athlètes en tant que leaders et modèles de conduite au sein du secteur sportif et dans la société.
2. Des organismes de développement sportifs, communautaires et internationaux collaborent pour mettre délibérément le sport au service du développement social à l'échelle nationale et internationale.
3. Dans les secteurs connexes au sport, on intègre délibérément le sport afin d'atteindre des objectifs de développement social.
4. Les manifestations sportives sont expressément conçues et organisées pour profiter aux collectivités hôtes et aux économies locales.





7. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ET PLANS D'ACTION

La Politique est ambitieuse dans sa quête d'amélioration de l'ensemble des activités sportives au Canada. Si la PCS 2002 était essentiellement une politique gouvernementale axée sur les acteurs clés de la compétition sportive, la portée de la PCS 2012 est bien plus vaste. On ne saurait trop insister sur l'importance d'établir des liens au sein du système sportif, mais aussi avec les acteurs clés de divers secteurs extrasportifs. Les ressources et la créativité d'un vaste éventail de partenaires du monde du sport et de ces secteurs connexes sont les gages du succès de la Politique.

Le tissage de liens et la collaboration permettent d'accroître la participation sportive et le partage de ressources. Il faut porter une attention particulière aux liens pouvant être développés : au sein des organismes nationaux de sport, des organismes provinciaux et territoriaux de sport, des clubs municipaux et des organismes d'engagement communautaire; entre les secteurs du sport, de l'éducation et des loisirs; entre les ONG et les gouvernements; entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de même qu'entre leurs ministères.

En continuité avec la première PCS, cette démarche respectera les rôles et responsabilités actuels des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux définis par la Déclaration nationale sur les loisirs de 1987 et d'autres accords gouvernementaux répondant à des enjeux spécifiques des administrations en question.

La notion de « feuille de route » laisse le soin aux différents organismes de déterminer où et quand leurs parcours respectifs convergent et divergent, de sorte qu'ils peuvent tirer profit des synergies et gérer les tensions de façon plus efficace. Dans cette optique, la Politique n'a pas pour objet d'organiser en prescrivant, mais bien de traiter la communauté comme des réseaux autogérés de personnes, d'organismes et d'intérêts. Cela ne veut pas dire, cependant, que « tout est permis » ou qu'il n'y pas de règles, de repères, d'objectifs ou d'impasses. Une feuille de route inclut tous ces indicateurs, tout en laissant aux intéressés le soin de faire leurs propres choix en ce qui concerne les buts à atteindre et le chemin à emprunter pour y arriver.

- Forum des politiques publiques (2010)

Les orientations de la Politique seront appuyées par les gouvernements et les acteurs non gouvernementaux clés à la hauteur de leur désir d'engagement. L'élaboration de plans d'action complémentaires, à la fois individuels et collectifs, permettra de faire progresser certains éléments de la Politique. Les plans d'action devraient voir le jour en 2012 ou 2013.

La Politique comprend un élément important : un système de diffusion des plans d'action des gouvernements et des ONG et un mécanisme de suivi des progrès accomplis en regard des cinq buts visés, pendant les dix années de son application.

Par conséquent, le succès de la mise en œuvre de la Politique dépend des éléments suivants :

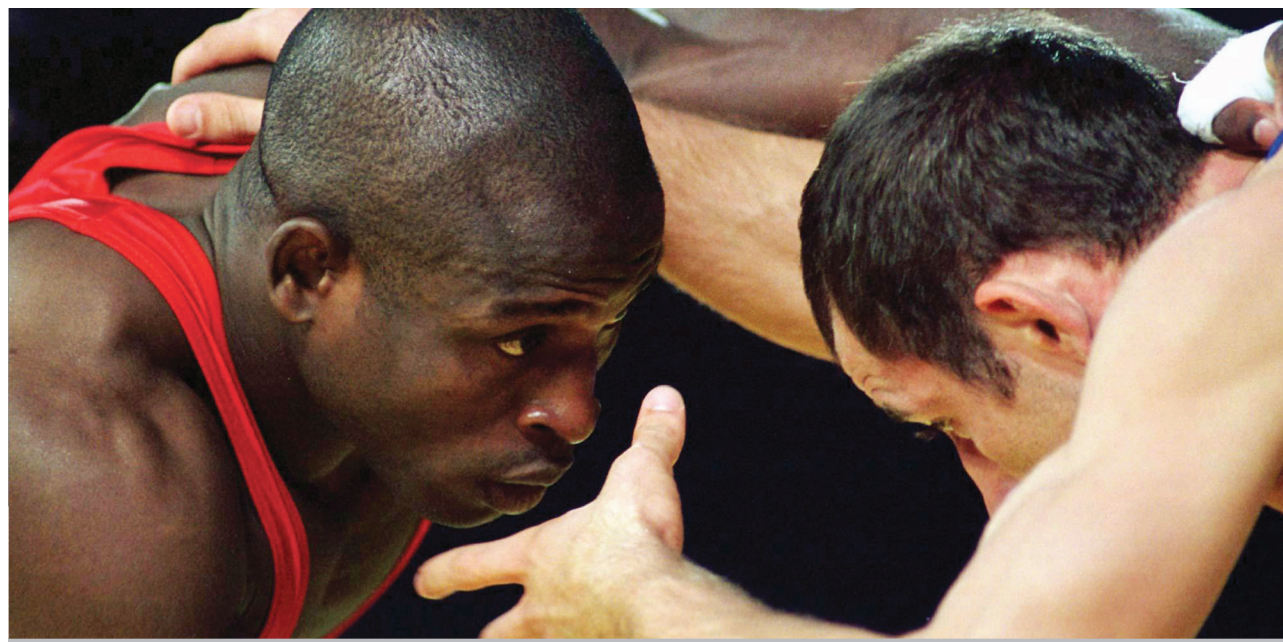
- l'engagement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à se donner et à mettre en œuvre des plans d'action (individuels et collectifs) et à tisser des liens avec d'autres ministères;
- l'engagement des ONG à veiller à l'harmonisation de leurs plans d'action et à la promotion des objectifs de la Politique auprès de leurs membres, de même qu'à tisser des liens avec d'autres secteurs;
- la diffusion stratégique de la Politique et sa mise en œuvre dans l'ensemble du milieu sportif et des secteurs connexes afin de favoriser et de maintenir l'engagement des acteurs clés et des partenaires;
- l'évaluation des progrès réalisés grâce à un suivi continu et transparent de la mise en œuvre des plans d'action élaborés par chaque gouvernement et ONG;

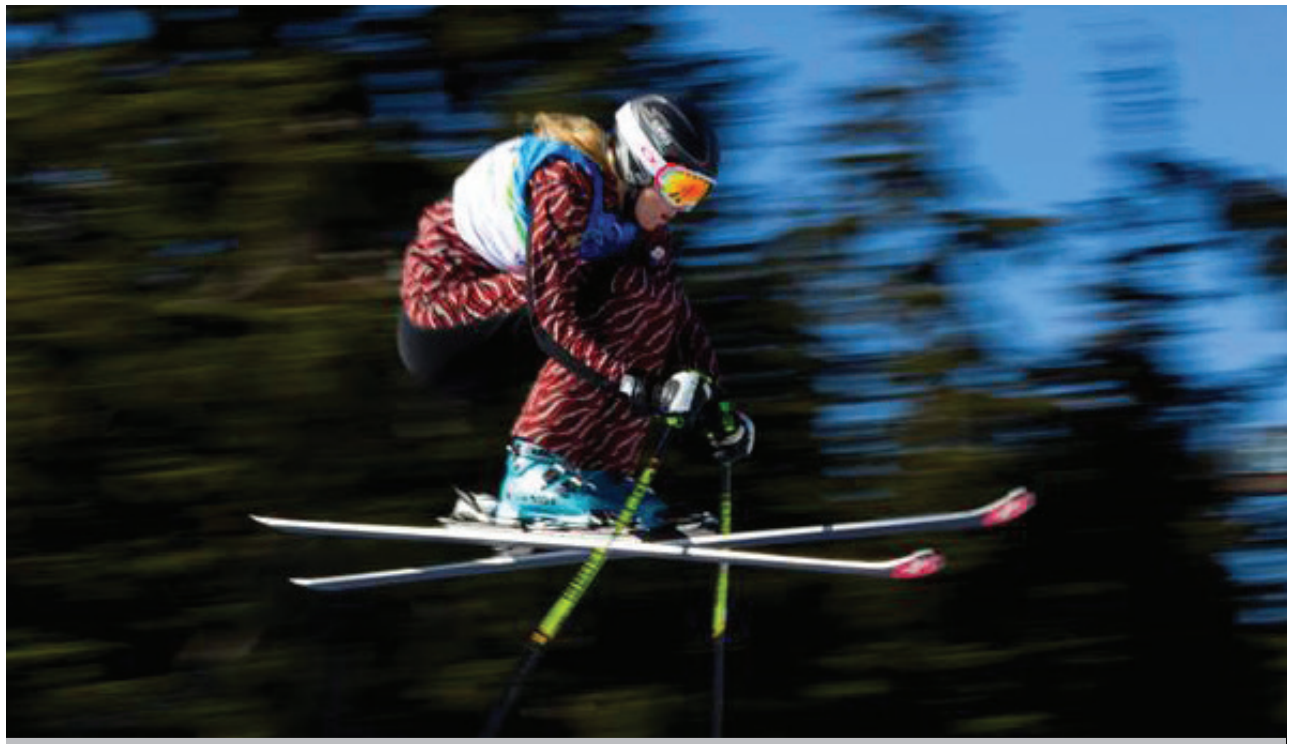
- le contrôle de la mise en œuvre afin de cerner les nouveaux enjeux, occasions et changements d'environnement, et afin d'y répondre;
- la recherche de possibilités d'harmonisation de la mise en œuvre des politiques actuelles et futures des secteurs connexes avec la mise en œuvre de la Politique afin de tirer parti des synergies et des possibilités de collaboration.

Exigeante et progressive, la mise en œuvre de la Politique sera d'autant plus réussie qu'elle reposera sur des liens et des partenariats judicieux, de nature à mener aux résultats escomptés.

8. RÔLES DES GOUVERNEMENTS ET DES ACTEURS CLÉS

La Politique établit l'orientation à adopter de 2012 à 2022 par l'ensemble des gouvernements, institutions et organismes du Canada qui se sont engagés à soutenir l'incidence positive du sport sur les participants individuels, les collectivités et la société. Il existe une multitude d'individus, d'organismes et d'établissements qui participent à l'élaboration et à la prestation d'activités sportives dans chacun des quatre contextes de participation sportive liés à chacun des cinq buts. Souvent, les rôles, de même que le système sportif, évoluent.





Gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux

Le gouvernement fédéral concentre son appui sur le développement des athlètes, des entraîneurs et du système sportif de haut niveau à l'échelle nationale en soutenant les organismes nationaux de sport, les centres nationaux unisports et multisports et les organismes nationaux multisports, de même qu'en offrant une aide directe aux athlètes et à l'organisation d'événements nationaux et internationaux. Il s'engage : à garantir l'accès à des services en français et en anglais; à favoriser l'intégration des groupes généralement sous-représentés et/ou marginalisés dans le sport; à participer aux efforts de coordination des politiques et des programmes entre les gouvernements; enfin, à promouvoir le sport canadien et ses valeurs sur la scène internationale. Le gouvernement fédéral appuie également la participation sportive dans tous les contextes en finançant les organismes sportifs nationaux et en collaborant avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux axent leurs efforts de soutien sur la participation et le bénévolat, le

développement des athlètes, la formation des entraîneurs et des officiels ainsi que sur le sport de haut niveau, par l'intermédiaire des organismes provinciaux et territoriaux de sport et des centres nationaux et régionaux d'entraînement. Les gouvernements provinciaux et territoriaux participent à l'organisation de jeux provinciaux, régionaux et nationaux ainsi qu'à des événements internationaux. Ils s'engagent à favoriser l'accès des populations traditionnellement sous-représentées et/ou marginalisées, à promouvoir le sport et ses valeurs sur leur territoire et à collaborer, entre eux et avec le gouvernement fédéral, pour coordonner les politiques et les programmes.

Le partage des rôles et responsabilités respectifs des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux est articulé dans la Déclaration nationale sur les loisirs (1987).

Dans chaque province et territoire, les administrations locales et les établissements d'enseignement encouragent la pratique sportive dans les quatre contextes, construisent, entretiennent et améliorent les installations sportives et récréatives, et accueillent des événements sportifs.

Le tableau suivant dresse une liste non exhaustive des groupes d'acteurs clés qui jouent actuellement un rôle prépondérant

dans l'atteinte des buts de la Politique, et ce, dans chaque contexte de participation sportive.

PRINCIPAUX RÔLES DES ACTEURS CLÉS

	L'initiation au sport	Le sport récréatif	Le sport compétitif	Le sport de haut niveau	Le sport pour le développement
Athlètes / Participants	✓	✓	✓	✓	✓
Parents / Tuteurs	✓	✓	✓	✓	
Entraîneurs / Dirigeants sportifs	✓	✓	✓	✓	✓
Officiels		✓	✓	✓	
Administrateurs	✓	✓	✓	✓	✓
Organismes nationaux de sport			✓	✓	✓
Organismes de sport provinciaux et territoriaux	✓	✓	✓	✓	✓
Associations / Clubs sportifs locaux	✓	✓	✓	✓	
Organismes multisports nationaux		✓	✓	✓	✓
Organismes multisports provinciaux et territoriaux	✓	✓	✓	✓	
Fédérations sportives provinciales et territoriales	✓	✓	✓		✓
Conseils sportifs communautaires	✓	✓	✓		
Sociétés publiques et privées	✓	✓	✓	✓	✓
Établissements d'enseignement	✓	✓	✓	✓	✓
Cercles d'entraide locaux	✓	✓			✓



9. SUIVI ET ÉVALUATION

Pour clarifier l'orientation et cibler la conception des programmes, la Politique s'appuie sur le modèle logique ci-après. Ce modèle présente la Politique, ses objectifs et le lien entre les investissements et les résultats, en plus d'éclairer sa planification, sa mise en œuvre, son suivi, son évaluation et sa diffusion. En bout de piste, le modèle logique permettra de susciter l'élaboration de plans d'action grâce auxquels les acteurs clés et les gouvernements contribueront à l'atteinte des buts et des objectifs de la Politique. Il permet de déceler des possibilités d'harmonisation et des occasions de collaboration avec des partenaires potentiels de la collectivité et d'autres secteurs que celui du sport.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux créeront un groupe de suivi de la mise en œuvre de la Politique qui aura la responsabilité de diffuser les plans d'action des gouvernements et des ONG et d'effectuer un suivi des progrès accomplis. Ce groupe supervisera l'élaboration d'indicateurs appropriés de même qu'il surveillera et évaluera les effets pancanadiens de la Politique à long terme. On s'attend à ce que chaque gouvernement et organisme se charge de l'évaluation de ses propres programmes et de l'élaboration de ses propres indicateurs et paramètres aux fins de suivi et d'évaluation de sa contribution.

10. CONCLUSION

La Politique canadienne du sport de 2002 a permis d'amorcer des changements en favorisant la collaboration entre les gouvernements et en renforçant la capacité du secteur sportif à former des athlètes et à offrir des programmes sportifs. Sa vision a suscité des efforts communs de la part des acteurs du milieu sportif, provoquant à terme une mobilisation, des aspirations et un intérêt inégalés à l'égard de son renouvellement.

La Politique canadienne du sport de 2012 est une version mature et palpitante de la politique originale. Plus ambitieuse en ce qui a trait à sa vision et à ses buts, elle illustre davantage le rôle que joue le sport pour les Canadiens au sein de leur collectivité. Elle a pour objectif de renforcer les réseaux, les ressources et les infrastructures du système sportif. Le sport peut être au cœur du renforcement des liens communautaires, grâce à la participation de nouveaux partenaires aux enjeux locaux et à la sensibilisation des populations visées par leurs services.

Pour atteindre les buts fixés d'ici 2022, la mise en œuvre de la Politique devra reposer sur l'engagement des acteurs clés. Ce n'est que grâce à la collaboration et aux mesures combinées des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux à l'échelle locale, provinciale, territoriale et fédérale que l'on parviendra à concrétiser la vision de la Politique, contribuant ainsi à réaffirmer la position de chef de file du Canada dans le domaine du sport.

MODÈLE LOGIQUE DE LA PCS 2012

INTRANTS / ACTIVITÉS / EXTRANTS	RÉSULTATS IMMÉDIATS
<p>Les intrants, activités et extrants ne sont pas encore connus. Ils feront partie des plans d'action des gouvernements et des acteurs et seront ajoutés à cette colonne au fur et à mesure qu'ils seront disponibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les leaders, les éducateurs et les parents sont conscients des rôles et des bienfaits de la littératie physique et d'un jeu sécuritaire, sain et axé sur les valeurs pour les enfants et les adolescents. • Les prestataires de programmes sportifs connaissent les stratégies de mobilisation des membres de groupes traditionnellement sous-représentés et/ou marginalisés à titre de participants et de leaders. • Le secteur sportif ainsi que d'autres secteurs reconnaissent l'importance d'une collaboration accrue en vue d'offrir des programmes de sport. • Les prestataires connaissent les conditions de prestation de programmes sportifs accessibles, équitables et inclusifs, procurant une expérience plaisante et sécuritaire. • Les municipalités et les administrations locales sont conscientes de l'importance de l'aménagement de l'environnement pour le développement de la littératie physique et du sport. • Les éducateurs connaissent les stratégies qui favorisent la prestation d'activités sportives et la littératie physique.
	<ul style="list-style-type: none"> • Les entraîneurs et les dirigeants sportifs au sein des collectivités sont formés aux principes d'une conduite éthique et aux rudiments techniques des sports. • Les municipalités ou les administrations locales, les écoles et les organismes de sport reconnaissent l'importance d'une collaboration accrue en vue d'offrir des programmes de sport récréatif. • Les prestataires de programmes sportifs sont conscients des stratégies de recrutement et de rétention des bénévoles et des salariés. • Les partenaires communautaires, régionaux et provinciaux ou territoriaux reconnaissent l'importance de collaborer afin de se partager et d'étendre les installations, les espaces verts et l'équipement. • Les organismes de sport, les municipalités, les administrations locales et les établissements d'enseignement collaborent pour harmoniser le développement des participants et maximiser l'utilisation des installations. • Les responsables de l'aménagement des installations et les gestionnaires de grandes compétitions et manifestations en reconnaissent les bienfaits pour la collectivité et ses besoins après leur tenue.
	<ul style="list-style-type: none"> • Les participants connaissent les codes d'éthique et de conduite. • Les concepteurs de programmes sportifs connaissent les principes de développement des athlètes à long terme. • Les entraîneurs bénéficient d'une formation en matière de performances techniques et de conduite éthique. • Les officiels reçoivent une formation pour favoriser une compétition juste et sécuritaire. • Les organismes comprennent leurs besoins en matière de gouvernance et de capacité organisationnelle. • Tous les acteurs comprennent leurs rôles et responsabilités majeurs et éventuels au sein du système de compétition sportive. • Les organismes de sport et les partenaires éventuels connaissent les modèles innovants de financement public et privé en vue du développement continu du sport.
	<ul style="list-style-type: none"> • Les Canadiens font la promotion de valeurs positives, de la lutte antidopage et de l'éthique dans le sport. • Les leaders du secteur sportif connaissent les pratiques et les connaissances scientifiques de pointe. • Les dirigeants techniques connaissent les stratégies de planification et de prestation de programmes de classe mondiale pour la compétition de haut niveau. • Les organisateurs d'événements sont au courant d'une stratégie nationale coordonnée d'accueil de manifestations sportives nationales et internationales afin de maximiser leur contribution au sport et à la collectivité. • Les dirigeants sportifs connaissent les stratégies de dépistage et de développement systématiques d'athlètes prometteurs. • Les évaluateurs de programmes harmonisent les objectifs de performance à utiliser dans le cadre d'un suivi et d'une évaluation. • Les leaders sportifs sont conscients des possibilités d'accéder à des postes haut placés au sein des fédérations sportives et des organisations multisports internationales.
<ul style="list-style-type: none"> • Les organismes de sport reconnaissent l'importance du développement des athlètes à titre de leaders. • Les organismes de développement sportifs, communautaires et internationaux reconnaissent l'importance d'une collaboration accrue afin de mettre délibérément le sport au service du développement social à l'échelle nationale et internationale. • Les secteurs sportifs reconnaissent le potentiel de contribution de la pratique sportive aux objectifs de renforcement des liens communautaires et de développement social. • Les organisateurs d'événements reconnaissent les conditions dans lesquelles les collectivités hôtes et les économies locales profitent des retombées des manifestations sportives. 	

OBJECTIFS DE LA PCS 2012	BUTS DE LA PCS 2012	RÉSULTATS FINAUX
<ul style="list-style-type: none"> Les dirigeants sportifs, les éducateurs et les parents soutiennent le développement de la littératie physique et d'un jeu sécuritaire, sain et axé sur les valeurs chez les enfants et les adolescents. Des occasions sont offertes aux personnes de groupes traditionnellement sous-représentés et/ou marginalisés de participer activement à tous les aspects du sport, y compris d'occuper des rôles de leader*. (Également dans RÉCRÉATION et COMPÉTITION) Des partenariats établis entre le monde du sport et d'autres secteurs rendent possible l'offre de programmes de qualité adaptés à chaque stade et tranche d'âge pour un nombre croissant de participants*. (Également dans RÉCRÉATION) Les programmes sont accessibles, équitables et inclusifs afin de répondre aux besoins, aux motivations et aux intérêts des participants, en leur procurant une expérience plaisante et sécuritaire*. (Également dans RÉCRÉATION) Les enfants et les adolescents ont accès à des espaces sécuritaires et appropriés de jeu non encadré et de sport auto-organisé. Les éducateurs offrent aux enfants de nombreuses occasions d'apprendre et de pratiquer les rudiments de divers sports. 	<p>L'INITIATION AU SPORT : Les Canadiens possèdent les habiletés fondamentales, les connaissances et les attitudes essentielles à une pratique sportive, organisée ou non.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> Des entraîneurs et leaders communautaires qualifiés enseignent les rudiments techniques du sport et donnent des lignes directrices pour une conduite éthique. Les liens et les partenariats sont soutenus et encouragés par les municipalités, les administrations locales, les écoles, les organismes sportifs provinciaux, territoriaux et nationaux afin d'offrir leadership et ressources aux programmes de sport récréatif. On engage et maintient en poste des salariés et des bénévoles compétents qui contribueront à l'atteinte des objectifs fixés*. (Également dans COMPÉTITION) La collaboration entre les partenaires locaux, régionaux, provinciaux et territoriaux soutient l'aménagement d'installations sportives durables, d'espaces verts et d'équipements accessibles à l'ensemble des citoyens. Les liens et partenariats établis parmi et entre les organismes sportifs, les municipalités, les administrations locales et les établissements d'enseignement permettent de bonifier et d'harmoniser le développement des athlètes, des entraîneurs et des officiels et de maximiser l'utilisation des installations*. (Également dans COMPÉTITION et HAUT NIVEAU) Tous les membres de la collectivité peuvent utiliser les installations construites dans le cadre de grandes manifestations sportives après leur tenue. 	<p>LE SPORT RÉCRÉATIF : Les Canadiens ont la possibilité de faire du sport pour le plaisir, la santé, l'interaction sociale ou la détente.</p>	<p>Excellence</p> <p>Intensification de l'éducation et du développement des compétences</p>
<ul style="list-style-type: none"> Au Canada, tous les participants à des compétitions respectent un code d'éthique et un code de conduite*. (Également dans HAUT NIVEAU) Les programmes offerts aux athlètes et aux autres participants reposent sur des principes scientifiques éprouvés du développement à long terme et favorisent une participation sportive éthique et sécuritaire. Les athlètes de tous les niveaux de compétition ont accès à un entraînement de qualité s'appuyant sur des connaissances scientifiques et des principes éprouvés de perfectionnement des entraîneurs. Les compétitions sportives sont encadrées par des officiels compétents qui possèdent les connaissances, les compétences et le jugement nécessaires pour favoriser une compétition juste et sécuritaire*. (Également dans HAUT NIVEAU) Les acteurs clés possèdent la capacité organisationnelle voulue, c.-à-d. la gouvernance ainsi que les ressources humaines et financières, pour atteindre les objectifs du système*. (Également dans HAUT NIVEAU) Les rôles et responsabilités des acteurs intervenant en compétition sportive sont clairement définis en tenant compte de la capacité des organisations, afin d'atteindre les objectifs fixés*. (Également dans HAUT NIVEAU) De nouvelles démarches pour obtenir des ressources durables et diversifiées des secteurs public et privé sont examinées et mises en œuvre en vue du développement continu du sport à tous les niveaux*. (Également dans HAUT NIVEAU) 	<p>LE SPORT COMPÉTITIF : Les Canadiens ont la possibilité de continuellement s'améliorer et de se mesurer à d'autres athlètes dans un contexte sécuritaire et éthique.</p>	<p>Amélioration de la santé et du bien-être</p> <p>Hausse de la fierté, de la mobilisation et de la cohésion civiques</p> <p>Accroissement du développement économique et de la prospérité</p>
<ul style="list-style-type: none"> Sur la scène internationale, les Canadiens se démarquent dans la promotion de valeurs positives, de la lutte antidopage et de l'éthique dans le sport. Les pratiques et connaissances scientifiques de pointe sont intégrées au perfectionnement des athlètes et des entraîneurs. Les dirigeants techniques planifient et offrent des programmes de classe mondiale pour le haut niveau. Tous les partenaires hôtes adhèrent à une stratégie nationale coordonnée d'accueil d'événements nationaux et internationaux, afin de maximiser leur contribution aux objectifs sportifs et de renforcement des liens communautaires. Des stratégies pour le dépistage et le développement systématiques des athlètes prometteurs sont élaborées et mises en œuvre. Les objectifs de performance lors des principales manifestations internationales orientent les attentes et aident à évaluer la performance livrée ainsi que l'efficacité du système sportif. D'avantage de leaders sportifs canadiens occupent des postes haut placés au sein des fédérations sportives et organisations multisports internationales. 	<p>LE SPORT DE HAUT NIVEAU : Les athlètes canadiens obtiennent systématiquement d'excellents résultats aux plus hauts niveaux dans le cadre de compétitions internationales, et ce, de manière juste et éthique.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> On soutient le développement des athlètes en tant que leaders et modèles au sein du secteur sportif et dans la société. Des organismes de développement sportifs, communautaires et internationaux collaborent pour mettre délibérément le sport au profit du développement social à l'échelle nationale et internationale. Dans les secteurs connexes au sport, on intègre délibérément le sport afin d'atteindre des objectifs de développement social. Les manifestations sportives sont expressément conçues et organisées pour profiter aux collectivités hôtes et aux économies locales. 	<p>LE SPORT POUR LE DÉVELOPPEMENT : Le sport est mis à profit pour favoriser le développement économique et social et promouvoir des valeurs positives sur la scène nationale et internationale.</p>	

11. RÉFÉRENCES

La Politique canadienne du sport, 2002.

Conférence Board du Canada. *Analyse des données recueillies dans le cadre des consultations gouvernementales FPT et de l'enquête en ligne sur le renouvellement de la Politique canadienne du sport*, 2011.

Déclaration nationale sur les loisirs, 1987.

Éducation physique et santé Canada, 2010. www.eps-canada.ca

Forum des politiques publiques. *Atelier sur le renouvellement de la Politique canadienne du sport, rapport sommaire*, novembre 2010.

Forum des politiques publiques. *Document de travail – Politique canadienne du sport : Vers une vision d'ensemble*, mai 2010.

Centre de documentation pour le sport. *Renouvellement de la politique canadienne du sport : enquête en ligne*, 2011 (en anglais).

Sutcliffe Group Incorporated. *Évaluation de la Politique canadienne du sport : Rapport final*, 2010 (en anglais).

Whitehead M.E. *Physical Literacy and its importance to every individual*. University of Bedfordshire, England, 2007. www.physical-literacy.org.uk/dublin2007.php, www.physical-literacy.org.uk (en anglais).

ANNEXE

Consolidation de la réussite

La Politique canadienne de sport [...] est essentielle pour guider et orienter le système sportif au Canada, au sein duquel elle fait figure de force unificatrice. La Politique, qui définit des cibles et des objectifs communs et qui constitue le mécanisme par l'entremise duquel des progrès peuvent être réalisés et le sont effectivement, en vue de faire évoluer le sport au Canada, offre une vision et une occasion d'harmonisation. Non seulement la Politique dresse-t-elle une structure, mais elle établit la bonne orientation à adopter.

- The Sutcliffe Group Incorporated, *Évaluation de la Politique canadienne du sport : Rapport final* (2010)

Parmi les succès tangibles de la Politique canadienne du sport initiale, citons la conclusion d'ententes bilatérales entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les nouveaux investissements effectués par tous les ordres de gouvernement et du secteur privé dans le sport, ainsi que le recours systématique à des modèles de parcours des participants et de développement comme ACSV.

La Politique canadienne du sport de 2012 (PCS 2012) s'appuie sur les réussites de la politique précédente et résulte de la capacité de cette dernière à mobiliser le secteur du sport autour d'une vision et d'un objectif communs, en l'occurrence : rehausser la collaboration des partenaires du système sportif canadien au profit du sport. La PCS 2012 s'inspire de cette harmonisation et de cette capacité accrues. Grâce à une vision améliorée qui souligne le rôle important du sport, la PCS 2012 est non seulement significative pour les partenaires du système sportif, mais également pour la population, les établissements et les organismes qui leur proposent leurs services.

La PCS 2002 était fondée sur la notion que le sport peut contribuer de manière significative au développement personnel et social. La PCS 2012 développe ce thème en misant sur la conception de programmes orientés et les conditions de

réalisation des contributions, afin d'inspirer une participation plus inclusive et pertinente aux yeux des collectivités.

Si la PCS 2002 renforçait les programmes et les initiatives du terrain de jeu au podium, la PCS 2012 élargit sa portée en reconnaissant que la pratique sportive, sous toutes ses formes et dans tous ses contextes, est interreliée et interdépendante plutôt que polarisée ou séquentielle.

La PCS 2002 soulignait la capacité et l'interaction comme principaux facteurs de succès, alors que la PCS 2012 incite à créer de nouveaux partenariats locaux, nationaux et internationaux (dans le respect des rôles et responsabilités des gouvernements) avec des partenaires du secteur sportif ou d'autres secteurs comme les affaires autochtones, la citoyenneté et l'immigration, la culture, l'éducation, la santé, les infrastructures, les affaires internationales, la justice, l'armée et la défense, les médias, le sport professionnel, les loisirs, le tourisme ainsi que les municipalités, les administrations locales et le secteur privé.

La PCS 2002 s'est révélée un exemple marquant de collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques. Pour relever les défis futurs, la PCS 2012 conserve l'harmonisation actuelle des responsabilités gouvernementales définies par la Déclaration nationale sur les loisirs de 1987 et d'autres accords gouvernementaux existants, tout en encourageant la collaboration entre les ministères et les organismes non gouvernementaux.

Si la PCS 2002 proposait une démarche d'élaboration des politiques pancanadiennes, comprenant le suivi et l'évaluation de leurs résultats, la PCS 2012 met de l'avant un engagement encore plus poussé à faire preuve de rigueur dans l'élaboration des politiques, notamment en ce qui a trait à l'intégration des principes de transparence, de mobilisation du public, de collaboration intersectorielle et de gestion du rendement.